

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

5 février 2013 – 18h00

Locaux Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 08/11/12

1^{ère} partie : SYMBORD

a- Syndicat Mixte

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du budget principal
- Délibération : amortissement des dépenses imputées au compte 202
- Tableau de bord Syndicat Mixte

b- SCoT

- Délibération : désignation de 2 titulaires auprès de l'Agence d'Urbanisme de Lyon
- Information sur la révision du SCoT
- Tableau de bord SCoT

c- Questions diverses

2^{ème} partie : CDRA

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du budget annexe CDRA
- Tableaux de bord CDRA
- Questions diverses

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, ANDREU Jean-Louis, BOUVET Jean-Claude, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MORNEY Roger, PAVIET SALOMON André, POURTIER Annie, ROUX Elisabeth, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

Suppléants : Monsieur DURAND supplée Monsieur SBAFFE.

Pouvoirs : Monsieur CHEVROT donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Madame POURTIER, Monsieur GINDRE donne pouvoir à Monsieur MENUET.

Le Président ouvre la séance à 18h05 après validation du quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil syndical du 8 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Inscription des questions diverses :

Pas de questions diverses.

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2013 – Budget principal du Syndicat Mixte

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 22 janvier 2013.

Monsieur MENUET propose les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte suivants :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
 - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
 - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence, il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et en un budget annexe lié à la compétence CDRA
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes
- Les cotisations 2013 seront établies au plus juste
- Sur le budget CDRA : pour les recettes du Conseil Général et de la Région Rhône Alpes, encaissement en 2013 de 50 % des subventions prévues sur l'année 2013 + solde de l'année 2012

Les conseillers syndicaux valident ces principes de gestion.

Pour le budget principal, principales propositions d'orientations budgétaires validées :

Dépenses d'investissement

- suppression du budget pour le schéma de secteur (-20 K€) en raison du lancement de la révision du SCoT
- suppression du budget pour le SIG (-20 K€) en raison de l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Lyon
- inscription des dépenses concernant la révision du SCoT au compte 202

Recettes de fonctionnement

- prise en compte de Corbelin dans les cotisations (+2200 hab)
- subventions pour la révision du SCoT :
 - probabilité d'une subvention de l'Etat (DGD) dont le montant est inconnu : inscription de 10 000 € en recettes de fonctionnement (compte 746 validé avec la Trésorerie)
 - absence de subvention pour le CG38 et la RRA : en attente des courriers officiels

METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS :

→ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget SYMBORD 2013 : HYPOTHESE POP = 85 573 habitants (DGF 2012)

171 000 € à financer / Cotisation : 171 000 / 85 573 = 2.00 €/hab.

Rappel années antérieures :

2010 : 2,00 €

2011 : 1,90 €

2012 : 1,80 €

2013 : 2,00 €

Monsieur MENUET rappelle que cette proposition prend en compte la population de la Commune de Corbelin comme Monsieur BONNARD, Président de la Communauté de communes du Pays des Couleurs, l'a validé en bureau syndical.

Stéphanie MICHEL présente aux conseillers syndicaux les tableaux des orientations budgétaires chiffrées pour 2013.

Monsieur PAVIET SALOMON fait remarquer que les charges de personnel augmentent de plus de 50% cette année.

Monsieur MENUET précise que Monsieur FERBACH, chargé de mission SCoT, a été recruté sur un poste d'attaché, comme validé en conseil syndical afin d'assurer conjointement avec Madame ABON la mise en œuvre du SCoT et une meilleure assistance conseil auprès des communes compte tenu de la révision du SCoT et de son impact sur la charge de travail de la structure.

Ce poste est un poste à temps complet et les montants indiqués correspondent aux salaires avec charges des 2 agents.

Il est également rappelé que son poste est entièrement financé sur le budget principal, le demi-poste récupéré suite au départ de Monsieur RIDEAU étant imputé sur le budget annexe CDRA.

Monsieur PAVIET SALOMON demande si la phase 1 de la révision du SCoT sera bien payée sur l'année 2013.

Monsieur MENUET précise que la phase 1 concerne le diagnostic et la phase 2 le PADD. Le PADD étant prévu pour 2014, il est impératif que la phase 1 soit terminée en 2013 et donc payée.

FONCTIONNEMENT	BP 2012*	OB 2013	Commentaires
011 - Charges à caractère général	128 600	109 450	baisse : répartition des charges de structure à 50% par budget ; réduction des honoraires d'avocat, maintien des dépenses de communication et des adhésions (Agence d'Urbanisme de Lyon et Fédération Nationale des SCoT)
012 - Charges de personnel	62 000	100 500	augmentation : recrutement chargé de mission SCOT
022 - Dépenses imprévues	4 911	1 787	compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	25 834	11 170	compte d'équilibre sans réalisation
042 - Dotations aux amortissements	22 769	25 989	amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	51 000	63 400	maintien des indemnités des élus et cotisations de retraite des élus abandon : étude St Exupéry (schéma de référence Etat) maintien budget pour l'étude du CG38 sur la faisabilité du prolongement du T3 programme partenarial Agence Urbanisme de Lyon + InterScot
67 - Charges exceptionnelles	200	0	intérêts moratoires
TOTAL DEPENSES	295 314	312 296	
002 - Résultat 2012 reporté (excédent)	106 451	85 358	résultat 2012 en baisse, à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	147 531	181 146	cotisations des adhérents en hausse / 171 K€ : - recrutement chargé de mission urbanisme - révision du SCOT - absence de subvention pour la révision du SCoT + provision DGD Etat 10 K€
75 - Autres produits de gestion courante	41 332	45 792	versement du budget annexe pour les frais de structure en hausse (50% charges de structure)
TOTAL RECETTES	295 314	312 296	

* BP et DM 2012

INVESTISSEMENT	BP 2012	OB 2013	Commentaires
001 - Résultat 2012 reporté (déficit)	0	0	néant (clôture du budget 2012 excédentaire)
020 - Dépenses imprévues	1 382	0	compte d'équilibre sans réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	109 000	96 000	études d'investissement : suppression du budget pour le Schéma de secteur et le SIG (- 40 K€) révision du SCoT (phase 1 = 94 000 € TTC) + Avis attribution (1K€) + achats logiciels divers (1 K€)
21 - Immobilisations corporelles	2 500	2 000	équipement de la structure : baisse du budget
TOTAL DEPENSES	112 882	98 000	
001 - résultat 2012 reporté (excédent)	60 714	60 438	stabilité du résultat, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 834	11 170	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	22 769	25 989	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	565	403	FCTVA stable (investissements réalisés en 2011)
13 - Subventions	3 000	0	suppression (subvention de la Région Rhône Alpes pour l'acquisition d'un SIG)
TOTAL RECETTES	112 882	98 000	

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2013 :

Budget principal SYMBORD 2013

- Fonctionnement : 312 296 € (rappel 2012 : 295 314 €)
- Investissement : 98 000 € (rappel 2012 : 112 882 €)

Monsieur MENUET conclut ce débat d'orientations budgétaires en proposant une délibération sans vote.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2013 du Syndicat Mixte (budget principal et budget annexe)

Vu les dispositions de la loi du 6 février 1992,
Considérant que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus,
Il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le détail est précisé dans la note jointe.

2. Délibération : amortissement des dépenses imputées au compte 202

Monsieur ALLENDRIEU quitte l'assemblée.

Monsieur MENUET précise que les dépenses concernant la révision du SCoT seront inscrites au BP 2013 au compte 202. Elles permettront l'obtention du FCTVA, mais elles doivent également faire l'objet d'un amortissement (sur le montant HT de la dépense).

*Les **dépenses** engagées par les collectivités pour l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (dont les SCoTs) sont inscrites en section d'investissement de leur budget et ouvrent donc droit aux attributions du fonds de compensation pour la TVA (L 121-7 du code de l'urbanisme). Les dépenses engagées sont inscrites au compte 202.*

*Les **frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme** sont obligatoirement **amortis sur une durée de 10 ans** et l'immobilisation demeure au bilan une fois totalement amortie jusqu'à ce qu'un nouveau document d'urbanisme le remplace.*

Les délibérations sur les amortissements prises en 2009 et 2010 ne prévoyant pas cette imputation, une délibération était nécessaire pour préciser l'amortissement des dépenses imputées au compte 202.

Objet : durée d'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers syndicaux que, conformément à l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 3 500 habitants sont soumis aux règles comptables d'amortissement des investissements.

Monsieur le Président précise qu'il convient de compléter les délibérations actuellement en vigueur prises le 26 novembre 2009 et 1^{er} avril 2010 en matière d'amortissements.

Les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme sont obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans et l'immobilisation demeure au bilan une fois totalement amortie jusqu'à ce qu'un nouveau document d'urbanisme le remplace.

Aussi, le Président propose la durée suivante, pour les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale (chapitre 20 – compte 202) : 10 ans

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer la durée suivante, pour les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale (chapitre 20 – compte 202) : 10 ans

Cette délibération vient en complément des délibérations du 26 novembre 2009 et 1^{er} avril 2010 et sera transmise au trésorier.

ADOPTÉ : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Tableau de bord Syndicat Mixte

Monsieur précise les informations suivantes concernant les délégations du Conseil syndical consenties au bureau syndical et au Président :

- En dehors des avis PLU, aucune délibération prise par le Bureau dans le cadre de sa délégation
- Aucune décision du Président prise dans le cadre de sa délégation

Signatures du Président :

- charte pour un aménagement commercial durable et de qualité
- groupement de commandes pour la réalisation d'une enquête ménages comportement d'achats

4. Délibération : désignation de 2 titulaires auprès de l'Agence d'Urbanisme de Lyon

L'information suivante a été donnée et validée au bureau syndical du 22 janvier 2013.

Monsieur MENUET rappelle que la délibération prise le 22 mars 2012 pour l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Lyon désigne le Président pour siéger au Conseil d'Administration mais elle ne désigne pas de titulaires pour siéger à l'Assemblée Générale.

Aussi, le Conseil syndical a délibéré pour désigner les 2 titulaires qui siégeront à l'Assemblée Générale :

- Le Président
- Le 1^{er} vice-président.

Objet : Désignation de 2 titulaires pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 mars 2012, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné a entériné son adhésion à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Cette délibération désignait le Président en tant que représentant titulaire du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné au Conseil d'administration de L'Agence d'urbanisme, mais ne désignait pas les 2 titulaires qui siégeront à l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical

DECIDE :

- de désigner 2 titulaires pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise : le Président et le 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5. Information sur la révision du SCOT

Monsieur ALLENDRIEU rejoint l'assemblée.

Monsieur MENUET souhaite que les conseillers syndicaux soient bien informés et propose un point complet.

Nadège ABON rappelle que suite à la réunion de lancement du SCOT le 20 décembre 2012, des temps techniques et politiques ont eu et vont avoir lieu.

Temps politique :

- Validation de la non-modification du périmètre du SCoT (réunions les 06/12/12 et 17/01/13) : Suite à la sollicitation de la CC du Pays des Couleurs par la commune de Groslée (Ain) et éventuellement de la CC Rhône Chartreuse de Portes pour intégration, le SYMBORD a étudié les conséquences d'un tel élargissement de périmètre pendant la révision du SCoT. Compte tenu des impacts :
 - sur le fonctionnement de la structure (statuts, périmètre sur 2 Départements...)
 - sur le coût du SCoT
 - sur le délai de la révision

Il a été décidé que si une modification de périmètre doit avoir lieu, elle se fera à l'issue de la révision du SCoT.

- Rencontre entre le SYMBORD et l'Etat (DDT/DREAL) le 28/01/13: Il s'agissait d'établir un pré cadrage de la révision. En effet, dans l'attente du porter à connaissance il a été demandé aux services de l'Etat l'identification de quelques enjeux clés pour notre territoire. Nous recevrons d'ici l'été 2013 une note de cadrage.
- **1^{er} Séminaire élus prévu le 14/02/2013, à Morestel**, salle de l'amitié de 9h à 15h30 : temps politique et non technique pour commencer à travailler sur la révision du SCoT
- **Ateliers territoriaux 21 et 22 mars 2013** : le bureau d'étude et le SYMBORD va rencontrer chaque communauté de communes et le travail aura lieu par territoire sur des enjeux et des thématiques qui auront été identifiées. Les rendez-vous seront très prochainement organisés.

Temps technique :

- Recherche de données, actualisation, avancées sur le bilan du SCoT
- Mise en place d'un groupe technique « eau /assainissement » : Rencontre prévue avec les syndicats des eaux le 13 février pour commencer à faire un état des lieux et connaître les projets à venir.

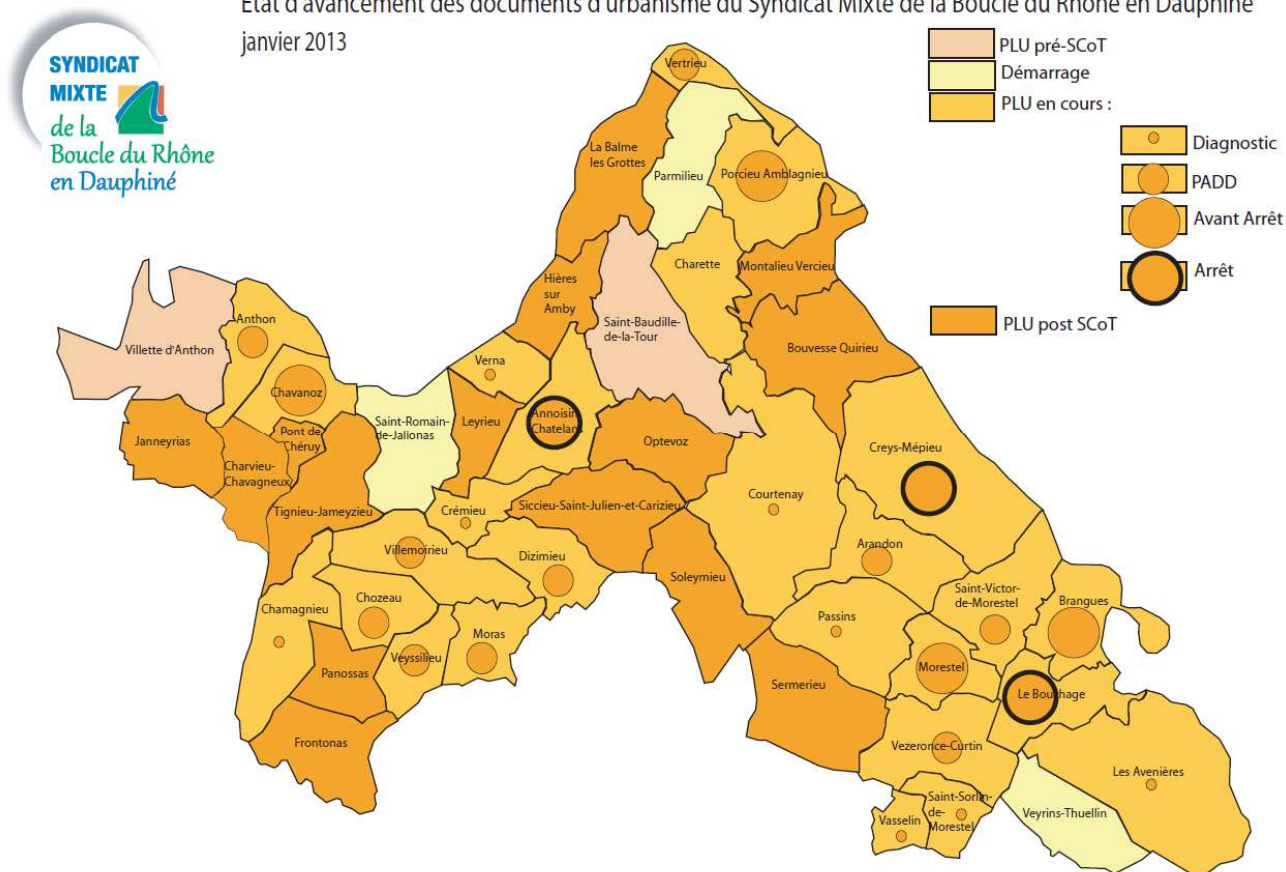
Concertation :

- A vos espaces réservés ! www.symbord.fr
Les codes d'accès ont été adressés en Mairie (adresse mail de la commune + mot de passe individuel). Les communes sont responsables de la transmission de ces informations aux personnes en charge du suivi de la révision du SCoT.
Concernant la révision du SCoT, aucun compte-rendu papier ne sera adressé, toutes les informations sont en ligne sur votre espace réservé.
Un espace réservé restreint sera mis à disposition des Personnes Publiques Associées avec des documents aboutis et validés par le Syndicat Mixte.
- A venir : parution d'un article dans l'Essor. Un contact est également pris auprès du Dauphiné Libéré. Les communes seront également sollicitées pour des parutions dans les bulletins municipaux

6. Tableau de bord SCOT

- Avis rendu sur le PLU du Bouchage (22/01/13) = avis favorable avec réserves
- Réunions PLU : 21 réunions réparties sur 13 communes
- Assistance conseil aux communes :
 - Etudes CDRA
 - Morestel
 - Villemoirieu
 - Chavanoz
 - Cahier des charges et analyse des offres
 - St-Romain de Jalionas
 - Evolution PLU
 - Bouvesse Quirieu

Etat d'avancement des documents d'urbanisme du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
janvier 2013



➤ Point sur les projets métropolitains et l'espace métropolitain :

Nadège ABON propose un point sur les projets métropolitains en cours car si le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné peut sembler « éloigné » des problématiques du développement de l'aire métropolitaine lyonnaise, il est pourtant un des acteurs de ce développement et doit se positionner sur différentes questions concernant son devenir.

Le paysage métropolitain évolue (création du pôle métropolitain, modification de la DTA, révision des SCoT compte tenu de la Grenellisation...). Tous ces changements seront à prendre en compte pendant la révision du SCoT et le SYMBORD tentera de fournir un maximum d'éclairages aux conseillers lors des conseils syndicaux ou dans les parutions du Syndicat Mixte.

- Enquête ménage, comportements d'achat à l'échelle des SCoT Nord Isère, Rives du Rhône et Boucle du Rhône en Dauphiné : l'obligation de disposer d'un DAC (Document d'Aménagement Commercial) dans les SCoT a incité les territoires à mutualiser cette enquête à l'échelle du Nord Isère afin d'en limiter les coûts. Nous pourrions ainsi bénéficier des données des territoires voisins.

Signature de la convention du groupement de commande entre les 3 SCoT et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère.

- Approbation du SCoT Nord-Isère le 19/12/12 : plus d'information sur le site internet du SCoT Nord-Isère (www.scot-nordisere.fr) ou en contactant le Syndicat Mixte.

- Rencontre des Présidents des 13 SCoT de l'aire métropolitaine Lyonnaise le 12/12/12 :

- Actualisation du chapitre commun (grands enjeux de développement de l'aire métropolitaine lyonnaise) qui date de 2006 et qui doit être revu (en raison notamment de l'évolution du périmètre ou de nouvelles problématiques non prises en compte)
- Organisation des travaux 2013 de l'inter-Scot (Grenellisation, harmonisation des SCoT, Commerce/DAC)
- Articulation des missions inter-Scot et celles du pôle métropolitain : ce dernier est le rassemblement de 4 grandes structures : Saint Etienne Métropole, Le Grand Lyon, Vienne Agglo et la CAPI.

- Rencontre inter-Scot et pôle métropolitain, à Givors le 20/12/12 :

- Les élus ont abordé les enjeux de la métropolisation du territoire et ont décidé de poursuivre les échanges au niveau technique et politique, dans la perspective d'une prochaine rencontre qui pourrait se tenir en juin 2013.
- Signature de la charte pour un aménagement commercial durable et de qualité entre les Présidents de SCoT sans les opérateurs fonciers. Cette charte sera intégrée dans notre SCoT. Elle est disponible sur l'espace réservé du Syndicat Mixte.



Rencontre du 20 décembre 2012 à Givors

- Plaine St-Exupéry : « OIN Saint Exupéry » :

La démarche initiée par le Préfet de Région avance avec la tenue régulière de régies locales (comités techniques) et l'organisation de séminaires élus. Il est rappelé qu'un article récapitulatif de la démarche, réalisé par le SYMBORD, est paru dans notre *Entre'vues* n°2. Il est disponible sur le site du Syndicat Mixte.

Suite au séminaire de janvier 2013, les 4 Présidents des SCoT concernés par la modification de la DTA – Nord Isère, Sepal, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bucopa se sont rencontrés le 31/01/2013.

Les Présidents ont exprimé les attentes suivantes :

Contribution des 4 SCoT

Les Présidents expriment leur accord pour rédiger une note précisant les attentes de chacun des 4 territoires au regard de la modification de la DTA.

Dans leur esprit, cette note doit faire l'objet d'une validation politique et doit s'efforcer d'intégrer les attentes des EPCI membres du syndicat sur la base d'une vision cohérente du devenir du SCoT.

Ils suggèrent l'idée d'un chapeau « inter-Scot » complémentaire à la production d'une note par territoire.

Association des SCoT à la version « Martyr » (1ères grandes orientations de la modification)

Les Présidents des SCoT souhaitent être associés par l'Etat à l'élaboration de la modification de la DTA en amont de la version martyr et non en aval comme indiqué sur le tableau fourni par l'Etat.

Agenda / Préalables

Les Présidents des SCoT souhaitent pouvoir disposer de l'ensemble des entrants pour participer à l'élaboration d'une version Martyr notamment :

- Expertises RFF
- Décision de l'Etat concernant le site de Grenay
- Expertises agricoles

Cette condition leur paraît le gage d'une démarche professionnelle fournissant aux responsables de l'Etat et aux élus les éléments nécessaires pour opérer et motiver leur choix.

La prise en compte de cette condition amène à reconsidérer sérieusement l'agenda proposé (version martyr en Avril / mai) qui apparaît irréaliste au regard du temps nécessaire à la mobilisation et à l'analyse des expertises.

Validation de la version « martyr »

Les Présidents s'interrogent sur l'absence d'instance d'arbitrage (Bureau ?) de la version martyr de la DTA avant d'être soumise au COPIL qui leur paraît être l'instance naturelle de validation mais qui ne constitue pas un lieu approprié (trop large) pour opérer des arbitrages de cette nature.

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, ANDREU Jean-Louis, BOUVET Jean-Claude, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MORNEY Roger, POURTIER Annie, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

Pouvoirs : Monsieur CHEVROT donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Madame POURTIER.

Le Président valide le quorum et ouvre la 2^{ème} partie de la séance à 19h00.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Inscription des questions diverses :

Pas de questions diverses.

7. Débat d'Orientations Budgétaires 2013 – Budget annexe CDRA

Monsieur MENUET présente les orientations budgétaires.

Pour le budget annexe CDRA, principales propositions d'orientations budgétaires validées :

Recettes de fonctionnement :

- prise en compte de Corbelin dans les cotisations (+2200 hab) : validée par Monsieur BONNARD en bureau syndical.

Dépenses d'investissement :

Cas des études d'investissement du CDRA et du FCTVA :

La Sous-préfecture de la Tour du Pin a adressé un courrier au Syndicat Mixte précisant que les études d'investissement imputées au compte 2031 et donc non suivies d'investissement ne peuvent pas bénéficier du FCTVA.

Le problème du Syndicat Mixte est qu'il porte des études pour ses adhérents afin d'en mutualiser les coûts.

- est-il opportun de continuer à les passer en investissement quand elles ne sont pas suivies de travaux par le Syndicat Mixte ?

Un travail est à mener dans les prochains mois en partenariat avec la Trésorerie et la Sous-préfecture.

METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS :

➔ **Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010**

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget CDRA 2013 : HYPOTHESE POP = 66 378 habitants (DGF 2012)

169 800 € à financer / Cotisation : 169 800 / 66 378 = 2.55 €/hab.

Ce calcul tient compte de la population de la commune de Corbelin.

Rappel années antérieures :

2010 : 2,78 €

2011 : 2,74 €

2012 : 2,69 €

2013 : 2,55 €

Lors du Comité de pilotage du CDRA du 4 février 2013, l'information suivante a été donnée : la commune de Corbelin intègre la Communauté de communes du Pays des Couleurs au 1^{er} janvier 2013 mais elle pourrait continuer à cotiser au CDDRA des Vals du Dauphiné.

Ainsi, si la cotisation des actions de la commune de Corbelin est faite au CDDRA des Vals du Dauphiné, la cotisation et la subvention doivent être faites sur le même territoire (demande de la Région Rhône-Alpes).

L'impact sur la cotisation CDRA serait le suivant :

Avec la commune de Corbelin la cotisation serait de 2.55 €.

Sans la commune de Corbelin la cotisation serait de 2.64 €.

Le principe adopté par les conseillers syndicaux : si Corbelin cotise au CDRA Boucle du Rhône en Dauphiné le Syndicat Mixte interviendra sur son territoire.

Stéphanie MICHEL présente aux conseillers syndicaux les tableaux des orientations budgétaires chiffrées pour 2013.

FONCTIONNEMENT	BP 2012	OB 2013	Commentaires
011 - Charges à caractère général	85 332	107 792	répartition des charges de structure à 50% par budget
012 - Charges de personnel	162 000	139 000	en baisse : poste d'animateur tourisme à mi-temps
022 - Dépenses imprévues	31 270	42 000	compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	0	28 702	compte d'équilibre sans réalisation
042 - Dotations aux amortissements	43 618	45 286	amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	385 650	330 725	En baisse : actions transversales du CDRA et maintien d'une réserve financière pour les futures actions du CDRA
67 - Charges exceptionnelles	100	0	intérêts moratoires
TOTAL DEPENSES	707 970	693 505	
002 - Résultat 2012 reporté (excédent)	290 045	264 694	résultat 2012 excédentaire en baisse, à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	405 425	387 110	- cotisations des adhérents : proposition d'une baisse de la cotisation à 2.55 € / hab. (169 K€) - subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère pour les actions transversales du CDRA
75 - Autres produits de gestion courante	12 500	14 000	versement de frais du budget principal au budget annexe
042 - Dotations aux amortissements	0	27 701	Reprises sur subventions perçues
TOTAL RECETTES	707 970	693 505	

INVESTISSEMENT	BP 2012	OB 2013	Commentaires
001 - Résultat 2012 reporté (déficit)	0	0	néant (clôture du budget 2012 excédentaire)
020 - Dépenses imprévues	199	5 000	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	0	27 701	Reprises sur subvention perçues
20 - Immobilisations incorporelles	42 076	13 000	études d'investissement : schémas directeurs du CDRA en cours + acquisitions logiciels divers
21 - Immobilisations corporelles	2 000	2 000	équipement de la structure
23 - Immobilisations en cours (travaux)	70 000	104 000	travaux de valorisation du patrimoine
TOTAL DEPENSES	114 275	151 701	
001 - Résultat 2012 reporté (excédent)	13 943	40 813	clôture du budget 2012 excédentaire en hausse, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	28 702	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	43 618	45 286	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	13 668	100	FCTVA en baisse (investissements réalisés en 2011)
13 - Subventions	43 046	36 800	subventions Région Rhône Alpes + CG38 pour les études d'investissement du CDRA
TOTAL RECETTES	114 275	151 701	

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2013 :

Budget annexe CDRA 2013

- Fonctionnement : 693 505 € (rappel 2012 : 707 970 €)
- Investissement : 151 701 € (rappel 2012 : 114 275 €)

Monsieur MENUET conclut ce débat d'orientations budgétaires en proposant une délibération sans vote.

8. Tableau de bord CDRA

Monsieur GIROUD présente les ordres du jour des derniers comités de pilotage du CDRA.

➤ **Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 12 novembre 2012**

- Présentation de la charte Bien vivre ensemble (action 17-4) : relations sur le monde agricole
- Méthodologie et calendrier futur CDDRA :
Une note méthodologique a été adressée à la Région pour valider l'avenant du CDRA actuel.
L'avenant a été approuvé en décembre 2012 par la Région Rhône-Alpes.

Dossiers engagés le 12 novembre 2012 :

1-7 Etude urbaine entrée Ouest – Commune de Morestel	15 000
2-4 Etude accompagnement des projets de valorisation patrimoniale - SYMBORD	12 500
2-4 Restauration ponts – Commune de Charette	1 205
6-1 Animations expérimentales – Achats de vélos - Agence de mobilité Nord Isère	9 350
7-2 Organisation d'un forum Développement durable – Film – CC Pays des Couleurs	18 000
<i>NB : Ce forum est prévu le 20 juin 2013 à Montalieu-Vercieu.</i>	
8-4 Enquête ménage consommation/déplacement – SYMBORD	7 500
12-1 Rapprochement Ecoles-Entreprises 2012-2013 - SYMBORD	3 532
13-1 Aménagement aire de service camping-car – Commune de La Balme les Grottes	2 226
17-4 Edition et diffusion de la charte – Comité de territoire CARDON	4 000
Postes 2013 :	
2-2 Animation volet Urbanisme - SYMBORD	32 500
7-1 Animation CDRA- SYMBORD	50 000
7-1 Animation CLD- SYMBORD	24 705
10-1 Animation Création d'entreprise- Nord Isère Initiative	41 500
11-1 Animation Unions commerciales - CCI	29 207
14-1 Animation volet Tourisme- SYMBORD	15 000

➤ **Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 4 février 2013**

- Bilan CDRA année 2012

Synthèse du bilan CDRA 2012 :

Nombre de comité de pilotage :	6
Nombre de dossiers engagés :	64 (41 en 2009 - 39 en 2010 – 61 en 2011)
Dépenses engagées :	1 900 564 € (1 430 000 € en 2009 – 1 402 406 € en 2010 - 1 565 712 € en 2011) Soit 6 268 682 engagées depuis le début du CDRA sur 16 186 000 € prévus (39%)
Montant de subventions engagées :	
Région :	707 797 € de subvention (taux moyen 37.2 %)
Département :	105 647 € de subvention (taux moyen 5.6 % - hors dotation territoriale)
Montant moyen de subvention régionale par dossier : 11 059 € de subvention en moyenne par dossier	

⇒ Reste 2 437 000 € de subvention régionale à engager en 2 ans (51 % du contrat)
 ⇒ Reste 505 000 € de subvention départementale à engager en 2 ans (54 % du contrat)

**Répartition des subventions par thème :
 (en montant de subvention régionale engagée)**

Thème	Montant engagé	Nombre dossiers
Urbanisme/Mobilité	195 420	11
Economie	114 393	7
PSADER	42 256	11
Tourisme/Patrimoine	122 666	22
Energie/Environnement	130 315	5
Culture/Formation	28 042	6
Animation	74 705	2
TOTAL	707 797	64

NB : Ce bilan, ainsi que les principales actions restant à engager, seront disponibles sur le site internet www.symbord.fr.

• Appel à candidature Economie de proximité 2013 :

Le Syndicat Mixte va proposer sa candidature pour le compte des 2 Communautés de communes et des 3 communes isolées.

Dossiers engagés le 4 février 2013 :

1-3 Aménagement du Pôle urbain - Cheminement doux – Montalieu Vercieu	54 185
1-5 Etude modes doux - Villemoirieu	3 100
1-8 Etude modes doux - Chavanoz	17 500
2-3 Etude programmation urbaine - St Romain de Jalionas	5 400
2-3 Programme de formation/accompagnement 2013 CAUE - SYMBORD	6 214
3-5 Accompagnement et expertise de projets logement 2013 – CC Isle Crémieu	2 360
3-5 Etude PLH – CC Pays des Couleurs	23 577
4-7 Animation actions PSADER 2013 – Chambre d'agriculture de l'Isère	10 800
4-7 Coordination PSADER 2013 – SYMBORD	6 400
7-2 Convention Ageden 2013 - SYMBORD	7 352
<i>NB : 10 interventions en milieu scolaire (niveau cycle 3) sont prévues en 2013. Chaque commune a été sollicitée par courrier. Le souhait du comité de suivi est de proposer ces interventions au plus grand nombre de communes</i>	
8-3 Signalisation ZA Isle Crémieu - CC Isle Crémieu	5 124
10-2 Assurer le renouvellement des exploitations 2013 - Chambre d'agriculture	3 600
13-2 Aménagement Grottes – La Balme les Grottes	20 469
13-3 Animation Maison du Patrimoine - Hières sur Amby	1 295

➤ **Délibérations prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation :**

Le 12 novembre 2012 :

- Demande de subvention action 2-4 Etude d'accompagnement des projets de valorisation du patrimoine
- Demande de subvention action 12-1 Mise en œuvre du rapprochement écoles entreprises année 2013
- Demande de subvention action 14-1 Poste d'animateur tourisme patrimoine années 2013-2014

- Constitution d'un groupement de commande avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère et les Syndicats Mixtes des SCoT Rives du Rhône et du Nord Isère pour la réalisation d'une enquête sur les pratiques de consommation des ménages et demande de subvention

Le 4 février 2013 :

- Demande de subvention action 2-3 Formation CAUE/CIFODEL 2013
- Demande de subvention action 4-7 Coordination PSADER 2013
- Demande de subvention action 7-2 Plan d'actions AGEDEN 2013

Le Président clôt la séance à 19H45 et remercie les personnes présentes.

PROCHAINE REUNION DU SYMBORD :

Bureau syndical

Avis sur le PLU de la commune d'Annoisin Châtelans

le **Jeudi 21 février 2013** de **18h00** à 20h00 dans les locaux de la **CCIC** à **Villemoirieu**

Conseil syndical

Budget primitif 2013

le **Jeudi 21 mars 2013** de **18h00** à 20h00 dans les locaux de la **CCIC** à **Villemoirieu**